



## Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5, bd Henri Jacquement  
Marsac sur l'Isle BP 232  
24052 PERIGUEUX CTC Cedex 09

Tél : 05.53.35.85.00 E-mail : [contact@chasseurs24.com](mailto:contact@chasseurs24.com)  
N° SIRET 781 690 433 000 29 - APE 8412Z

# FORMATIONS FEDERALES

## **Lieu : AMPHITRE DE LA FDC24 MARSAC**

- Examen initial du gibier sauvage : 13h30 à 17h30
- Garde particulier : prévoir 2 jours consécutifs 8h15 à 18h
- Piégeur agréé : prévoir 2 jours 8h30 à 18h dont 1 jour à l'ECN à St Astier

## **Lieu : ECOLE DE CHASSE NATURE à ST-ASTIER**

- Directeur de battue : 8h à 18h
- Chasse silencieuse : 9h à 18h
- Régulation corvidés : 8h45 à 12h30

### Possibilité de cocher plusieurs cases de formations

- Candidature présentée par l'association adhérente en contrat de service (gratuit)
- Candidature libre (15€ par formation)
- Candidature présentée par l'association en adhérent simple (15€ par formation)



**Chèque de caution de 50 € obligatoire pour chaque formation (à l'ordre de la FDC24)**

Nom du Président M. \_\_\_\_\_ Code fédéral : \_\_\_\_\_

Adresse, CP, Ville (du Président) : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature :

Nom du candidat : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
☎ Portable : _____	Adresse mail : _____

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée. Une lettre de convocation vous sera adressée 2 à 3 semaines avant la formation.  
En cas d'empêchement, veuillez en informer le plus rapidement possible nos services afin de prévoir une date ultérieure.